



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Ministère des Infrastructures, des  
Transports et du Désenclavement



Banque Ouest Africaine de  
Développement (**BOAD**)



**AGEROUTE SÉNÉGAL**  
(Agence des Travaux et de Gestion des  
Routes)

## **AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :**

### **Sélection de consultants en vue des études techniques d'exécution, des études socio-économiques et Élaboration d'un dossier d'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de la N3 entre Thiès-Diourbel-Touba.**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le journal l'AS QUOTIDIEN du 20 décembre 2021.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a obtenu de la BOAD des fonds afin de financer les études techniques d'exécution, des études socio-économiques et l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de la N3 entre Thiès-Diourbel-Touba, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) d'un Consultant pour réaliser lesdites études.
3. Les services comprennent principalement les études économiques et techniques, les études d'Avant-Projet Sommaire (APS), les études d'Avant-Projet Détaillé (les études géotechniques, les études hydrologiques, hydrogéologiques, hydrauliques et les études des ouvrages d'art), les études d'impact environnementales et sociales (EIES), et l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour les travaux de réhabilitation de la N3 entre Thiès-Diourbel-Touba.

**Le délai estimatif des prestations est de quatorze (14) mois y compris les périodes d'approbation des livrables par le Maître d'Ouvrage.**

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels, le chiffre d'affaires moyen annuel sur les trois dernières

années (2018, 2019 et 2020) ou sur la période d'existence du cabinet, la période la plus courte étant retenue.).

Le Candidat a l'obligation d'informer le Client de toute situation présente ou potentielle de conflit d'intérêt qui risquerait de le mettre dans l'impossibilité de servir au mieux les intérêts du Client

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste des candidats qui ne saurait être supérieure à six (6), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût).
6. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement et sur la base des critères ci-après :
  - a. Qualifications générales et spécifiques dans le domaine des études et de la supervision de projets d'infrastructures routières ;
  - b. Organisation technique, logistique et managériale du bureau ;
  - c. Disponibilité d'un réseau d'experts qualifiés dans le domaine.

Les manifestations d'intérêt seront évaluées selon la grille ci-après.

CRITERES	NOTES
<b>1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations</b>	<b>15</b>
<b>2. Nombre d'années d'expérience</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- &lt; 5 ans</li><li>- Entre 5 et 10 ans inclus</li><li>- &gt; 10 ans</li></ul>	<b>10</b> 0 point 5 points 10 points
<b>3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les 10 dernières années à compter de 2012 (joindre les documents justificatifs)</b> Avoir réalisé au cours des 10 dernières années au moins 6 projets d'études, de conception, de réhabilitation, de renforcement ou de surveillance et contrôle des travaux routiers (soit 5 points par projet)	<b>30</b>

<p><b>4. Organisation technique et managériale du cabinet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Note de présentation du cabinet : 02 points</li> <li>- Organisation du cabinet : 05 points</li> <li>- Définition des postes : 03 points</li> </ul>	<b>10</b>
<p><b>5. Qualifications générales et nombre de personnels professionnels</b></p> <p>Ce personnel listé à titre indicatif doit comporter au minimum les qualifications et compétences suivantes :</p> <p>Un (01) Ingénieur routier sénior Génie civil ou équivalent comme chef de mission ayant dix (10) ans d'expérience générale dont sept (7) ans d'expérience spécifique : <b>7 points.</b></p> <p>Un (01) Ingénieur ouvrage d'art ayant dix (10) ans d'expérience générale dont cinq (5) ans d'expérience spécifique : <b>5 points.</b></p> <p>Un (01) Ingénieur géotechnicien ayant dix (10) ans d'expérience générale dont cinq (5) ans d'expérience spécifique : <b>5 points.</b></p> <p>Un (01) Ingénieur topographe ayant dix (10) ans d'expérience générale dont cinq (5) ans d'expérience spécifique : <b>5 points.</b></p> <p>Un (01) Ingénieur hydraulicien ayant dix (10) ans d'expérience générale dont cinq (5) ans d'expérience spécifique : <b>4 points.</b></p> <p>Un (01) économiste des transports ayant huit (08) ans d'expérience générale dont trois (03) ans d'expérience spécifique : <b>4 points.</b></p> <p>Un (01) environnementaliste ayant dix (10) ans expérience générale dont trois (03) ans expérience spécifique: <b>5 points</b></p>	<b>35</b>

Le nombre minimum de points requis est de soixante-quinze (**75**). En cas d'ex-aequo, le candidat ayant le plus d'expériences similaires sera retenu.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 8H 00 à 17H 00 à l'attention du Directeur général, Monsieur Ibrahima NDIAYE  
 Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, rue F x David DIOP, Fann résidence – Dakar, - Tel : (221) 33 869 07 51 – E-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) ou [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) ou [mcsamb@ageroute.sn](mailto:mcsamb@ageroute.sn)
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en trois exemplaires (01 original et 02 copies) au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **22 Mars 2022 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**. Les dossiers transmis par courriers électroniques ne seront pas recevables.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE